

Liberté Égalité Fraternité





# L'ITB-GI DES MILITAIRES DES ARMÉES EST STABLE AU 4° TRIMESTRE 2022

Indice de traitement brut - grille indiciaire des militaires des armées (ITB-GI-M)

Par rapport au troisième trimestre 2022, l'ITB-GI-M ne change pas au quatrième trimestre 2022. En effet, aucune mesure générale ou catégorielle n'est intervenue durant ce trimestre.

Fin 2022, par rapport à fin 2021, l'ITB-GI-M est en hausse de 5,5 %. Cette croissance s'est produite pendant les trois premiers trimestres de l'année, notamment au troisième trimestre avec la revalorisation de 3,5 % du point d'indice de la fonction publique. Le premier trimestre a été marqué par des revalorisations d'indices, notamment pour les militaires du rang et les commandants et capitaines de corvette de classe normale, et une création d'échelon pour les commandants et capitaines de corvette de classe normale. Au deuxième trimestre, le traitement minimal pour l'ensemble de la fonction publique est relevé au traitement afférent à l'indice nouveau majoré (INM) de 352, contre 343 auparavant.

À titre de comparaison, au quatrième trimestre 2022, l'indice de traitement brut – grille indiciaire des agents civils de la fonction publique est également stable. En un an, il augmente de 3,9 %.

Au cours des quatre derniers trimestres, l'indice des prix à la consommation (y compris et hors tabac) n'a pas cessé d'augmenter. Sa hausse du quatrième trimestre est cependant moins élevée qu'au trimestre précédent. Le pouvoir d'achat du revenu brut ajusté par unité de consommation continue la hausse entamée au trimestre précédent, mais reste négatif en glissement sur l'année 2022. (**Figure 1**).

Figu	re 1 : Évolutions de l'ITB-G	I-M par corps
0/		

	Variation trimestrielle								Glissement annuel*
	2021			2022				2022	
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T4
Ensemble	0,1	0,1	0,0	0,0	0,7	0,8	3,9	0,0	5,5
Officiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	3,5	0,0	3,6
Sous-officiers	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	3,7	0,0	4,1
Militaires du rang	0,2	0,3	0,0	0,0	1,5	1,6	4,3	0,0	7,6
Point d'indice de la fonction publique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	3,5	0,0	3,5
ITB-GI Fonction Publique	0,1	0,0	0,0	0,1	0,2	0,1	3,5	0,0	3,9
Indice des prix à la consommation (hors tabac)**	0,5	0,8	0,6	0,8	1,5	2,4	1,1	1,0	6,2
Indice des prix à la consommation (y c. tabac) **	0,6	0,8	0,6	0,8	1,5	2,4	1,1	1,0	6,1
Pouvoir d'achat***	-1,0	0,3	2,0	1,1	-1,1	-0,6	0,6	0,8	-0,4

<sup>\* %</sup> d'évolution entre le trimestre de l'année n et le trimestre de l'année n-1.

#### Champs :

IPC et pouvoir d'achat : ensemble des ménages, France,

ITB-GI-M: Militaires des armées de l'air, terre et mer (hors élèves, volontaires, contrôleurs des armées, ingénieurs, musiciens, MITHA, certains emplois fonctionnels d'administration centrale, fonctionnaires et magistrats détachés).

Sources: DRH-MD (Grilles indiciaires), Insee, Sdessi (DGAFP), RAE 2020 et 2021 - OED.





<sup>\*\*</sup> Moyenne géométrique des indices mensuels des prix à la consommation du trimestre concerné.

<sup>\*\*\*</sup> Pouvoir d'achat du Revenu Disponible Brut ajusté par Unité de Consommation, données CVS-CJO.

## Grilles indiciaires utilisées

Les grilles des militaires considérées dans cet ITB-GI concernent 18 grades, subdivisés en échelles et échelons pour déterminer les indices. Les grades, échelles ou échelons pour lesquels des modifications de grille (suppressions, fusions, créations, reclassements...) sont intervenues durant le trimestre, sont signalés en gris foncé dans le tableau (Figure 2). Aucun changement n'est intervenu au quatrième trimestre 2022.

Figure 2 : Grades, échelles ou échelons impactés par des changements de grille au cours du T4 2022

Corps / grades	Échelle	Échelons Avant	Échelons Après
Officiers	_		
Général de division ou vice-amiral		1	1
Général de brigade ou contre-amiral		1	1
Colonel ou capitaine de vaisseau		1 à 4 + 1 spécial	1 à 4 + 1 spécial
Lieutenant-colonel ou capitaine de frégate		1 à 5 + 2 exceptionnels	1 à 5 + 2 exceptionnels
Commandant ou capitaine de corvette classe fonctionnelle		1 à 4	1 à 4
Commandant ou capitaine de corvette		1 à 5 + 2 exceptionnels	1 à 5 + 2 exceptionnels
Capitaine ou lieutenant de vaisseau		1 à 5 + 1 exceptionnel	1 à 5 + 1 exceptionnel
Lieutenant ou enseigne de vaisseau de 1re classe		1 à 4 + 1 provisoire	1 à 4 + 1 provisoire
Sous-lieutenant ou enseigne de vaisseau de 2e classe		1	1
Aspirant	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 5	1 à 5
	02	1 à 2	1 à 2
Sous-officiers			
Major	04	1 à 6 + 1 exceptionnel	1 à 6 + 1 exceptionnel
Adjudant-chef ou maître principal	04	1 à 9	1 à 9
Adjudant ou premier maître	04	1 à 9	1 à 9
	03	1 à 3	1 à 3
Sergent-chef ou maître	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 5	1 à 5
Sergent ou second maître	04	1 à 7	1 à 7
	03	1 à 7	1 à 7
	02	1 à 2	1 à 2
Militaires du rang			
Caporal-chef ou quartier-maître de 1re classe	04	1 à 8 + 1 exceptionnel	1 à 8 + 1 exceptionnel
	03	1 à 7	1 à 7
	02	1 à 5	1 à 5
Caporal ou quartier-maître de 2e classe	03	1 à 4	1 à 4
	02	1 à 3	1 à 3
Soldat ou matelot	02	UU	UU

#### **BIBLIOGRAPHIE**

- DGAFP Département des études et des statistiques, Indice de traitement brut grille indiciaire (ITB-GI) du quatrième trimestre 2022, Stats Rapides, mars 2023.
- OED L'indice de traitement brut-grille indiciaire des personnels de gendarmerie est stable au quatrième trimestre 2022 - EcoDef Conjoncture nº222, mars 2023\*.

## **PROCHAINE PUBLICATION: JUIN 2023**

L'Observatoire Économique de la Défense diffuse ÉcoDef par courriel (format pdf). Si vous êtes intéressé(e) par cette formule, veuillez adresser un courriel à : daf.oed.fct@intradef.gouv.fr

Découvrez toutes les publications du secrétariat général pour l'administration sur : Internet: www.defense.gouv.fr/sga Intranet: www.sga.defense.gouv.fr

Observatoire Économique de la Défense (SGA/DAF/OED) Balard parcelle Ouest 60 Boulevard du Général Martial Valin, CS 21623, 75509 Paris CEDEX 15

Directeur de la publication: Chloé MIRAU Rédacteur en chef: Pierre GREFFET Auteur: François-Xavier LÉPINE

Maquettage et réalisation : SGA/Com - OED Courriel: daf.oed.fct@intradef.gouv.fr ISSN 2431-6148 : Ecodef (En ligne)





<sup>\*</sup> Pour en savoir plus sur la méthodologie de calcul de l'ITB-GI : https://www.defense.gouv.fr/ssm/methodologie-definitions